OFFICIEL.

LÉGISLATURE D'ÉTAT.

Première Session,—Quatrième Législature.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Jeudi, 29 janvier 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 79 membres ont répondu à leurs noms.

M. Augustin demande un congé pour M. Lambert, et M. Chapla pour M. Solomon.

Le journal est lu et approuvé.

M. Henri, de la part du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlé le bill suivant:

Acte pour allouer une certaine somme des fonds de [illegible] l'effet de payer aux paroisses de l'État et à la ville de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] provenant de la collection de la dernière année.

L'Orateur ayant signé le dit bill, le greffier est chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Par un message du Sénat transmis par M. Walton, son secrétaire, la Chambre est informée que le Sénat a concouru dans les bills suivants:

Acte pour abroger un acte intitulé: Acte pour établir et organiser, en vertu de l'article 124 de la Constitution, une Cour de Maire et de Recorder dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour venir au secours de W. E. Flowers, collecteur de taxes dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, avec un amendement, et le Sénat y demande le concours de la Chambre.

Acte pour changer le nom de Michael Ryan.

Acte pour venir au secours des citoyens du [illegible] de la paroisse de Concordia.

[illegible]

Acte relatif aux ventes de propriétés de [illegible].

Acte pour pourvoir à la taxation convenable des [illegible] et greffiers.

Acte pour venir au secours de James E. [illegible] de la paroisse Rapides.

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour créer une nouvelle paroisse dans la paroisse de [illegible] qui devra s'appeler la paroisse [illegible], approuvé le 24 février 1843.

Acte pour amender un acte numéroté 230, [illegible] Acte pour incorporer la ville de Shreveport et changer le nom du siège de justice dans la paroisse de Caddo, la ville de Grande [illegible] supplémentaire aux différents actes [illegible] la ville de St Francisville.

Acte pour [illegible] paiement des dépenses [illegible] par la publication de la proclamation [illegible] Secrétaire d'État et des amendements à la Constitution de l'État de la Louisiane.

[illegible] message, la Chambre est informée que le président du Sénat avait signé le [illegible] de la Chambre, intitulé:

Acte pour allouer une certaine somme des fonds [illegible] aux paroisses, à l'effet de payer [illegible] de l'État et à la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de la collection de la dernière année.

[illegible] de la part du comité d'enrôlement, [illegible] soumis du bill pour l'approbation du gouverneur.

[illegible] message du gouverneur transmis par [illegible] M. Carrigan, la Chambre est informée [illegible] a signé et approuvé:

Acte pour allouer une certaine somme des fonds [illegible] aux paroisses, à l'effet de payer [illegible] de l'État et à la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de la collection de la dernière année.

[illegible] ont présenté des pétitions [illegible].

[illegible] Des citoyens de Baton [illegible].

[illegible] MM. Mc [illegible] Ryan, Vaughn, Ard, Leeds et [illegible].

[illegible] De la part des citoyens d'Alexandria [illegible].

[illegible] Pétition de Thomas Green, [illegible].

[illegible] Pétition de MM. Estes et autres [illegible].

[illegible] Pétition de M. Ard, vétéran de 1814.

[illegible] Pétition de John Roberts, M. [illegible] Wooten et Wm Sparks, vétérans [illegible].

[illegible]

[illegible] Résolu que le comité judiciaire [illegible] devoirs des Coroners [illegible].

[illegible]

M. Heard—Bill [illegible] curateurs, administrateurs, &c., dans le [illegible] propriétés [illegible] de déposer dans le bureau du recorder de la paroisse [illegible] une copie certifiée de leur procès-verbal [illegible] les acquéreurs, aux dites ventes.

[illegible] venir au secours de Marie Celeste [illegible] veuve de Joseph Dubuclet.

[illegible] Acte pour renouveler les pensions [illegible] vétérans de 1814 et 1815.

[illegible] Acte pour faire une allocation pour [illegible] du Bataillon d'Artillerie d'Orléans [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] Acte pour allouer une compensation [illegible] W. M. Reynolds, Avocat de District du [illegible].

[illegible] pour augmenter le salaire de l'Avocat [illegible] pour le 1er district judiciaire.

M. Cole—Bill à l'effet de séparer les élections [illegible] des élections d'État.

M. Terrell—Bill pour amender les articles 259 [illegible] du Code de Procédure.

M. Waterman—Bill pour céder et assurer le [illegible] aux États-Unis d'un certain lot de terre [illegible] embouchure de la rivière Mississippi [illegible].

[illegible]

M. Curry—"Acte pour autoriser l'achat, par l'État, d'un certain nombre d'exemplaires du nouveau Code Civil et du Code de Procédure."

Référé au comité réuni sur la bibliothèque publique.

M. Arcenaux—"Acte pour amender un acte intitulé 'Acte pour venir au secours de Armand C. Vallet, approuvé le 18 mars 1850.'"

Référé au comité général.

M. Moss—"Acte pour augmenter le salaire des [illegible] de la paroisse Lafayette."

Référé au comité judiciaire.

M. Arceneaux—"Acte pour venir au secours de Armand Haloz.

Référé au comité des réclamations.

M. Théard—"Acte pour allouer mille piastres à l'effet de payer des mandats de jurés, émis par la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Référé au comité des finances.

M. Théard—"Acte pour allouer $1425 au bénéfice de Louis Bozonier, greffier de la Cour du maire et du recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Référé au comité des finances.

M. Richardson—"Acte concernant l'affranchissement des esclaves dans cet État.

Référé au comité judiciaire.

M. McCutchen—"Acte pour venir au secours de Jacob Piper.

Référé au comité des réclamations.

M. Phillips—"Acte pour faciliter la nomination d'exécuteurs, administrateurs et curateurs de successions.

Référé au comité judiciaire avec ordre de faire imprimer.

M. Campbell—"Acte relatif à l'expropriation des terres pour les chemins de fer et autres travaux d'une utilité publique.

Référé au comité judiciaire.

M. Ryan—"Acte pour établir et déterminer la location d'un séminaire d'État.

Référé au comité d'éducation.

M. Hough—"Acte donnant pouvoir aux juges de paix de lancer des writs d'injonction dans de certains cas.

Référé au comité judiciaire.

M. Grayson—"Acte pour venir au secours de Charles P. Cox et de Sophia M. Cox, sa femme, habitans de la paroisse de Franklin, Le.

Référé au comité judiciaire.

M. Johnston—"Acte pour venir au secours des héritiers de Wm Mayo.

Référé au comité des réclamations.

M. Commandeur—"Acte pour changer le surnom de William Arthur Behn en celui de William Arthur Wilson; le surnom et prénom de Phillip Henry Behn en ceux de Eugène Augustus Wilson, et celui de Laura Elizabeth Behn en celui de Laura Elizabeth Wilson.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit bill a subi ses trois lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre passe alors à la troisième lecture de la résolution, donnant des instructions à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, à l'effet d'établir dans la paroisse Assomption un bureau de poste, sur la route postale entre Donaldsonville et Opelousas.

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Message du Sénat.

La Chambre alors passe aux bills et résolutions conjointes du Sénat, suivants:

Résolutions conjointes accordant l'usage de la rotonde aux dames qui dirigent l'Asile des orphelins à Baton Rouge.

Sur motion, la Chambre y a prêté son concours.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Acte pour venir au secours de Simon Marchand, vétéran de 1814 et 15.

Référé au comité général.

Acte pour pourvoir au paiement des frais occasionnés par la publication de la proclamation du Secrétaire d'État et des amendements à la Constitution de l'État de la Louisiane.

Référé au comité général.

Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour créer une nouvelle paroisse dans la paroisse de Claiborne, qui devra s'appeler la paroisse de Bossier, approuvé le 24 février 1843.

Référé au comité des affaires de paroisse.

Acte pour venir au secours de James Pison de la paroisse Rapides.

Référé au comité général.

Acte pour amender un acte numéroté 230, intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Shreveport et changer le nom du siège de justice, dans la paroisse de Caddo, la ville de Grand-Ecore, et supplémentaire aux différents actes qui gouvernent la ville de St Francisville.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses trois lectures, et la Chambre y a prêté son concours.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre alors a passé à l'amendement émané du Sénat au bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour venir au secours de W. E. Flowers, collecteur de taxes du 1er district représentatif de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion le dit amendement a obtenu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre alors a passé à la seconde lecture des bills suivants, intitulés:

Acte pour amender la seconde section d'un acte pour incorporer la ville de Trinity, approuvé le 7 mars 1850.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses trois lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Résolution allouant la somme de $5,000 à l'effet d'améliorer les chemins, depuis la frontière de l'État du Mississipi jusqu'aux villes de Covington et de Madisonville.

Référé au comité d'améliorations internes.

Acte pour créer un bureau Homéopathique pour le district oriental de l'État de la Louisiane.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau sur la table.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Lafayette et Pontchartrain, en état de faire des expropriations forcées.

Sur motion, le dit acte a été référé au comité judiciaire.

Acte pour autoriser et donner pouvoir au jury de police de la paroisse d'Est Feliciana, d'établir un bac sur la rivière Amite [illegible] Hatson.

M. Payne a fait la motion d'amender la 5me section en refusant de mettre le péage.

Sur motion de M. Ryan l'amendement de M. Payne est déposé sur le bureau.

Sur motion le bill a été adopté et ordonné d'être mis au net.

La Chambre alors a passé au bill émané du Sénat intitulé: Acte pourvoyant à la manière de prélever les fonds nécessaires à la construction d'édifices publics au siège de justice de la paroisse de Lafourche intérieure.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses trois lectures et a obtenu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'annoncer au Sénat que la Chambre a prêté son concours au dit bill.

Sur motion de M. Augustin le bill intitulé: "Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand L'Hebecourt, a été renvoyé au comité judiciaire.

M. Pattou, avec permission, a présenté la résolution suivante:

Il est résolu par la Chambre des Représentans que le surintendant de l'instruction publique est requis de fournir à la Chambre les noms des surintendants de paroisse, des écoles publiques pour les différentes paroisses de cet État, pour les années 1850 et 1851, et des montants payés à chaque surintendant, et de l'époque du paiement.

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

Sur motion la Chambre s'est formée en comité général pour la considération des bills suivants:

Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de Armand C. Vallet, approuvé le 18 mars 1850.

Acte pour venir au secours de J. A. De Blanc.

Acte pour venir au secours de R. H. Barrow.

Acte pour venir au secours de Simon Marchand, vétéran de 1814 et 1815.

Acte pour pourvoir au paiement des frais occasionnés par la publication de la proclamation du Secrétaire d'État et des amendements à la Constitution de la Louisiane.

Acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice de la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

M. Connelly ayant été appelé au fauteuil, après quelques instants le comité s'est levé et a rapporté à la Chambre, les dits bills, sans amendement, à l'exception du bill intitulé:

Acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice Louisianaise, approuvé le 21 mars 1850, lequel bill a été rapporté avec amendement.

Sur motion la Chambre a passé pour en faire la seconde lecture, aux bills suivants:

Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de Armand C. Vallet, approuvé le 18 mars 1850.

Acte pour venir au secours de R. H. Barrow.

Acte pour venir au secours de J. A. De Blanc.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont subi leur seconde et troisième lecture et ont été passés avec leurs titres.

Le greffier est prié d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre a passé alors à la seconde lecture des bills suivants émanés du Sénat, intitulés: "Acte pour venir au secours de Simon Marchand, vétéran de 1814 et 15.

Acte pourvoyant au paiement des frais occasionnés par la publication de la proclamation du Secrétaire d'État et des amendements à la Constitution de la Louisiane.

Sur motion, après dispense des règles, la Chambre y a donné son concours.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe alors au bill émané du Sénat, intitulé: "Acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion, les sections 1re et 2de, sont adoptées sans amendements.

La 3me section ayant été lue, sur motion de M. Augustin, la dite section a été adoptée, avec le proviso suivant:

Pourvu, que pas plus de $500 ne seront alloués à la dite compagnie de gardes de Lafayette de la paroisse Jefferson.

Sur motion les sections 4e et 5e ont été adoptées.

Sur motion, le bill a été adopté, ainsi amendé.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi sa troisième lecture, et la Chambre y a donné son concours.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat et de demander son concours aux amendements de la Chambre.

La Chambre passe alors à l'amendement du Sénat, à la résolution conjointe donnant des instructions au comité d'améliorations internes.

Sur motion, la Chambre y a concouru; et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Sever de la part de M. Duvergès, a présenté le bill suivant:

"Acte pour céder au Gouvernement des États-Unis, la juridiction d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Plaquemines, dans l'État de la Louisiane.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi sa seconde lecture et a été référé au comité judiciaire.

L'Orateur a présenté à la Chambre, le rapport de l'Adjudant Général.

Sur motion, la Chambre en a ordonné l'impression, et l'a référé au comité sur la milice.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures.

—♦—

Vendredi, 30 janvier 1852.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement; et l'appel ayant été fait, 51 membres ont répondu à leurs noms.

Sur motion de M. Barilleau, congé a été accordé à M. Powell.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

M. Curry, de la part du comité judiciaire auquel avaient été référés les bills suivans, les a rapportés à la Chambre sans amendements:

Acte pour admettre en évidence les statuts et digestes des autres États qui y sont publiés.

Acte pour allouer une compensation à Frédéric L. Gatel, pour services rendus par lui à l'État.

Acte pour autoriser Antoine B. Douterre et Marie Célestine D'Arby, sa femme, à disposer, par acte de vente ou autrement, d'un certain morceau de terre, dans la paroisse de St-Martin.

Acte pour créer deux notaires supplémentaires, dans la paroisse Ouachita.

Acte pour autoriser la nomination d'un notaire supplémentaire, pour la paroisse Lafayette.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire supplémentaire, dans la paroisse Claiborne.

Acte pour incorporer la ville de Bastrop, dans la paroisse de Morehouse.

Le même membre de la part du même comité, auquel avaient été référés les pétitions et bills suivants:

Acte pourvoyant à la nomination de notaires publics, par la Cour Suprême de l'État.

Acte pour [illegible] Mar[illegible] Hayden [illegible] un rapport défavorable [illegible].

[illegible] des collèges de [illegible] un rapport favorable [illegible].

Le même membre [illegible] référés le bill intitulé:

Acte relatif aux jugemens dans les affaires criminelles, a rapporté par substitut suivant:

Acte relatif aux jugemens d'affaires criminelles.

Le même membre, de la part du même comité, a demandé l'impression du bill intitulé:

Acte pour l'organisation de corporations pour des travaux d'améliorations et d'utilité publiques.

La Chambre en a ordonné l'impression.

M. Carr, de la part du comité des affaires de paroisses, auquel avaient été référés les bills suivants:

Acte pour abroger un acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour fixer l'époque des sessions des cours dans les différentes paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée), approuvé le 5 février 1847," pour l'établir de nouveau et pour amender la 2me section d'un acte pour organiser des cours de districts dans l'État de la Louisiane, excepté dans les paroisses d'Orléans et Jefferson, approuvé le 30 mai 1846.

Acte pour créer la paroisse de Dugdemonia.

Acte pour créer des notaires publics supplémentaires, dans la paroisse d'Assomption; a rapporté les dits bills à la Chambre, sans amendement.

Le même membre, de la part du même comité auquel avaient été référées les pétitions des marchands et autres de la ville de Natchitoches, et la pétition de certains citoyens pour créer une nouvelle paroisse qui devra s'appeler la paroisse Richland; a fait un rapport défavorable aux dites pétitions.

Le même membre de la part du même comité a demandé à être déchargé de toute considération ultérieure au sujet du bill intitulé:

Acte pour exempter la paroisse de Lafayette du paiement de frais dans la poursuite de détenus criminels, commis dans la corporation de la ville de Vermillionville, et que le dit bill soit référé au comité judiciaire, et la Chambre l'a ordonné.

M. Théard—De la part du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlés les bills et résolutions suivants:

Acte pour venir au secours des citoyens du township cinq, de la rangée neuf Est, dans la paroisse de Concordia.

Acte pour changer le nom de Michael Ryan.

Acte pour abroger un acte intitulé: "Acte pour établir et organiser, en vertu de l'article cent vingt huit de la Constitution de l'État, une cour de maire et de recorders dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'Orateur ayant signé les dits actes, le greffier a été chargé d'y requérir la signature du président du Sénat.

Par un message du Sénat, par l'entremise de leur secrétaire, M. Walton, le concours de la Chambre est requis sur les résolutions conjointes et bills suivants du Sénat:

Résolution conjointe, enjoignant à l'ingénieur d'État de faire un arpentage ou de tirer une ligne de nivellement dans la rivière Ouachita de la ville de Harrisonburg, à la ligne de l'Arkansas.

Acte pour pourvoir à la manière de prendre des bons des collecteurs de taxes d'État.

Par le même message, la signature de l'orateur est requise sur la résolution conjointe, enrôlée, votant des remerciements au général P. F. Smith.

M. Théard—De la part du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlée la résolution conjointe ci-dessus, l'orateur la signe et le greffier est chargé d'en informer le président du Sénat.

Les membres suivans, donnent notice qu'ils introduiront sous peu les bills suivans, intitulés:

M. Williamson—Bill pour la cancellation des bons de tous les officiers de l'État.

M. Gardner—Bill pour venir au secours de Joseph Sebillo, de la paroisse St-Landry.

M. Pujo—Acte pour venir au secours de Jacob Ryan, shériff et collecteur de taxes de la paroisse Calcasieu.

Acte pour venir au secours de David Myers et Archibald Thompson, vétérans de 1814 et 15.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel, dans la paroisse Calcasieu.

M. Alexander—Acte pour abroger toutes les lois qui règlent le droit d'exercer la médecine, dans cet État.

M. Commandeur—Acte pour amender un acte pour pourvoir à l'établissement d'un revenu pour le gouvernement de l'État, approuvé le 20 décembre 1848.

M. Lagroue—Acte pour amender un acte pour incorporer l'église de St-Michel dans la paroisse de St-Jacques, approuvé le 13 mars 1837.

M. Harang—Acte pour amender la 20me section d'un acte, intitulé: "Acte relatif aux routes et levées."

M. Scarborough a présenté la résolution suivante:

Attendu que les comptes du ci-devant trésorier, George C. McWhorter, jusqu'au 31 décembre 1851, ont été examinés et trouvés justes; en conséquence il est Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que le Gouverneur de l'État est et demeure par la présente requis de lever, canceller et annuler le bon exécuté par George C. McWhorter, ci-devant trésorier, le 8 février 1850, pour l'exécution fidèle de ses devoirs, comme dit trésorier d'État, sur sa présentation de son nouveau bon, stipulé en la loi.

La dite résolution ayant été lue, après dispense des règles elle a subi ses trois lectures et a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Les membres suivans, d'après avis préalable ont présenté les bills suivans, qui, après dispense des règles, ont subi deux lectures et ont été référés aux comités respectifs.

M. Blockson—Acte pour donner pouvoir au jury de police, de la paroisse Carroll, de construire des levées dans ses limites.

Référé au comité d'améliorations internes.

M. Théard—Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 15, qui y sont nommés.

Référé au comité sur la milice.

M. Heard—Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour incorporer la ville de St-Martinville, approuvé le 6 mars 1843.

Référé au comité judiciaire.

M. Payne—Acte pour exempter de ventes forcées, des propriétés sous exécution, jusqu'à concurrence de mille cinq cents piastres.

Référé au comité judiciaire, avec ordre d'imprimer.

M. Carr—Acte pour incorporer la ville de Farmerville, dans la paroisse d'Union.

Référé au comité des affaires de paroisse.

M. Vaughn—Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour pourvoir plus efficacement à la police des routes publiques dans cet État, approuvé le 12 mars 1818.

1re lecture.—Référé au comité judiciaire.

M. Terrell—Acte pour amender l'article 1129 du Code de Procédure.

1re lecture.—Référé au comité judiciaire.

M. Hough—Acte pour amender la première section d'un acte, donnant au jury de police le droit exclusif d'établir des bacs et des ponts de péage, approuvé le 6 mars 1830.

1re lecture—Référé au comité des affaires de paroisse.

M. Richardson—Acte pour établir une institution pour les sourds-muets et aveugles.

1re lecture—Référé au comité des institutions charitables, avec ordre d'être imprimé.

M. Thompson, de Jackson—Acte pour amender l'article 312 du Code de Procédure.

1re lecture—Référé au comité judiciaire.

M. Théard—Acte pour faire une allocation pour maintenir et venir au secours du bataillon d'artillerie d'Orléans, de la ville de la Nouvelle-Orléans.

1re lecture.—Référé au comité des milices.

M. Lewis—Acte pour autoriser Jesse Smith, de la paroisse Bienville, et ceux auxquels il pourrait s'associer, à construire un chemin de péage à travers les terres basses de la fourche et est ou ouest du Bayou Black Lake.

Le dit bill ayant été lu, sur motion et après dispense des règles, a subi ses trois lectures, et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

L'Orateur a présenté à la Chambre un État des affaires de la Compagnie du Canal Lafourche et Barataria, qui, sur motion, a été référé au comité des finances.

L'Orateur, aussi, a présenté à la Chambre une communication de R. C. Nicholas, surintendant d'instruction publique de l'État, contenant une liste des surintendants de paroisses, pour les années 1850, 1851, 1852 et 1853, et une table, montrant la somme répartie aux différentes paroisses.

La dite communication, sur motion, a été référée au comité sur l'éducation.

M. Richardson, a demandé l'appel nominal qui ayant été fait, les membres suivants ont répondu à leurs noms:

MM. J. E. King, orateur, Alexander, Ard, Augustin, Bartlett, Barilleau, Berry, Blockson, Carr, Commandeur, Couvillon, Curry, Day, Dewees, Edwards, Foucher, Gardiner, Grayson, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hough, Johnston, Lagroue, Leeds, Lewis, Loonry, McCutchen, Meehan, Moreau, Moss, Munday, Nounez, Parham, Payne, Prescott, Pugh, Richardson, Robin, Rogers, Ronquillo, Ryan, Scarborough, Stuart, Selby, Sever, Théard, Terrell, Thompson, de Jackson, Vaughn, et Williamson—51 membres présents.

M. Ryan, a informé la Chambre qu'il avait reçu la nouvelle de la mort de Mmes Taylor et Dewees, épouses des honorables J. J. Taylor, des Avoyelles, et D. S. Dewees, de Jefferson, et fait la motion, que, comme témoignage de respect, cette Chambre s'ajourne, laquelle motion ayant prévalu, la Chambre s'est ajournée à lundi, 10 heures A. M.

Bureau de l'Exécutif.

Baton-Rouge, 15 janvier 1852.

ATTENDU que John L. Lewis, ci-devant shérif de la paroisse d'Orléans s'est refusé à verser à moi pour le concellement des obligations suivantes, savoir: Une obligation de la somme de cinquante mille piastres signée par ledit John L. Lewis comme principal le 5me jour de Novembre 1849, ensemble avec les sûretés ci-après nommées pour le montant de l'obligation souscrite par chacun d'eux individuellement: A Sidney Lewis, H. B. Cenas, L. E. Forstall, Fred. Durrive, J. D. Lavillebeuvre, Eugène Lacoste, T. Gilmore, Victor Wiltz, G. W. Lewis, Jh Génois, Ed. Planchard, J. Hampden Lewis, J. L. Winter, John L. Thielen, R. D. Blossman et A. H. Cénas.

En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes les personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du Secrétaire d'État, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'État, en la ville de Baton-Rouge le 15me jour de janvier A. D. 1852, et de l'indépendance des États-Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'État

20jv—30

AVIS.

Aux Fashionables,

AUX MAGASINS D'ALBERT & TRICOU, *Rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.*

Les premiers chapeaux mode d'automne, de Paris, viennent d'être reçus.

Ainsi qu'un large et bel assortiment de chapeaux et casquettes de fantaisie, pour enfans de tout âge et jeunes gens.

Aussi—Chapeaux d'amazone, pour dames.

Capotes en castor gris et noir, pour dames.

Le tout soumis sous la surveillance de notre Sr. J. J. Albert. 18dec

A LOUER.

Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St-Louis:

Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'Hôtel St-Louis.

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.

Le magasin situé rue St-Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal.

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.

S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS. 25 oct

A louer à bon prix.

La maison Nº 302, rue du Quartier, entre Remparts et Ste-Claude, cinq appartements, cuisine, écurie, [illegible] et pour domestiques, &c.—Une belle cour et jardin très grand.

S'adresser au Nº 12, rue St-Louis, chez QUEYROUZE & LANGSDORFF. 29v

A LOUER—Un magasin Nº [illegible], Front Levée, entre l'Hôpital et Barracks, [illegible] MAGAZINE rue Galatin, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL

Lettre C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. 13 oct

FROMAGE—300 caisses assot. 150 do Pine Apple à vendre par W H BUNNELL.

Avis aux [illegible]

LE consigné fait [illegible] et aux habitans [illegible] mémo d'entreprendre [illegible] d'équipages à [illegible] lique, &c. [illegible] équipages brûlant [illegible] fourneaux des [illegible] conditions avantageuses.

Références.

MM. A. Reggio, MM. La Bouligny,
M. Ribas, [illegible]
A. Livaudais, F. Fortier,
E. Tureaud, O. St-Amand,
W. Polk, O. Cornay,

NELSON FOUCHE', Nº 80, rue Moreau, 3me municipalité, ou chez MM. CORDEVIOLLE & LACROIX, Nº 123, rue de Chartres. 27jv—4m

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Prime sur les incendies	$ 83,891 34	
Prime sur les risques de mer	186,473 21	
Prime sur les risques de fleuve	129,457 79	320,022 34
Primes gagnées pendant l'année		$250,722 56
Payé pendant la même période pour les pertes:		
Sur les incendies	$30,400 00	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Sur les risques du fleuve	46,306 07	
		$147,086 82
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, etc.	9,982 32	167,019 14
Profits à partager		$83,703 44

La compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant.

En bons et hypothèques sur des biens fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson, valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	200,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,728 41
En caisse	57,950 41
Actif	$339,092 98

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de **trente-trois et un tiers** pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable **en scrip** à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des **assurances sur la vie** et qu'elle continuera à assurer:

La vie, l'incendie et les risques de mer et des fleuves.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de

Trois cent soixante mille piastres.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm. P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis De Saulles,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelateau,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Sontag,	Wm. Burgess,
J. F. C. Vles,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Rifard,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. S. Hawkins,	John O. Woodruff
R. B. Sumner,	F. Y. Carlisle. 23 dec

Nouveautés de Printemps.

PAR les derniers arrivages de France, les soussignés viennent de recevoir leur assortiment de MARCHANDISES FRAÎCHES, consistant en partie de:

Ombrelles unies, moirées et brodées.
Éventails de bon genre,
Jaconats nouveaux depuis 25cts,
Do do genre Amazone,
Organdies do depuis 25 cts jusqu'à $1 00.
Barèges do depuis 25 cts.
Do à volantes, haute nouveauté,
Do quadrillé Pompadour,
Foulard indiens unis et satinés,
Grenadine unie, brodée et moirée,
Mantelets mousseline brodée,
Pelerines et canezous do,
Guimpes et chemisettes Valenciennes,
Manches et pagodes do,
Bandes brodées mousseline et jaconat,
Dentelles noires de toutes qualités,
Voilettes dentelle,
Valenciennes, malines et point d'Angleterre
Voiles noirs vraie dentelle,
Mantilles do do,
Robes brodées grande nouveauté,
Gants de peau et de soie,
Batiste al imprimée pour robes,
Toile do pour enfants, etc

P. & E. REILLY & CO.
Encoignure Canal et Royale
9 fev

TAPIS—Afin de réduire notre assortiment [illegible] tous à des prix excessivement réduits [illegible] assortiment de tapis velour, Bruxelles, impériale triple, tapis en rain superfin, paillassons, etc. Rideaux brocatelle, moire, laine, damassé et autres, couvertes, courtepointes, couvertures de tables et de piano, etc., à vendre par CHITTENDEN & DAMERON, 25, rue Chartres. 23 jan

LES soussignés informent le public, qu'ils ont en magasin un assortiment de choix, récemment reçu et digne d'être examiné.

Tapis velours, de moquette, anglais, 1re qualité, do do do do américain, do Tapis de Bruxelles, trois trames, do anglais et américain, [illegible]
Toiles cirées.
Rideaux.
[illegible]
CHITTENDEN & DAMERON. 9oct—ab

Rue Royale, No. 139.

AU-DESSUS DE L'HÔTEL ST-LOUIS. *RÉOUVERTURE.*

A. HERNANDEZ avantageusement connu [illegible] tient constamment en vue [illegible] un assortiment complet de cigares de première qualité et des meilleures marques. [illegible] vrai [illegible] pour tabac. [illegible]

Dépôt de drap de Billard des premières fabriques françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par le navire Minerva du Havre un assortiment complet de DRAP POUR BILLARD, et que, d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours son plus grand complet et son assortiment. Il se recommande aux amateurs par des prix plus bas que nulle autre de la place. 3oct

Marchandises de Printemps.

GIQUEL & JAMISON,

NO. 18, RUE DE CHARTRES,

APPELLENT l'attention de leurs amis, ainsi que du public sur le beau choix de marchandises qu'ils viennent de recevoir de France, par les navires Elizabeth-Hamilton, Beatrice, Statesman et Minesota, viz:

Organdies Pompadour; nouveautés;
Jaconats nouveauté de 25 à 40 cts la yarde;
Barèges " de 25 à 50 cts "
Brillantés " de 35 à 50 cts "
Mantelets et canezous, nouveautés brodées;
Chemisettes pour hommes, [illegible];
Gants soie couleur, [illegible] brodés riches;
Mitaines de soie, [illegible] dentelle noire;
Éventails ivoire et nacre [illegible] riches;
Mousseline-de-laine, [illegible] pour pantalons;
Barèges de toutes couleurs;

Toiles! Toiles!

25 caisses toile d'Irlande de $6 à $30 et la pièce,
5 do [illegible]
2 do bretagne,
2 do toile de Paris
Mouchoirs batiste de $1 à $36 la douzaine;
[illegible]
Services de Beurn, $15 à $30.
[illegible]

Tous ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. [illegible]

GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres

VINS ROUGE ET BLANC—122 barriques vin rouge Montferrand, St Calrac, 35 barils vin rouge St-Julien et St-Estèphe; 16 barriques véritable Cantenac Médoc; 12 do do St Julien Médoc; 15 do do Médoc; 15 do Vin blanc Graves, 10 barils do véritable Sauterne; 1000 caisses vin rouge St Julien; 200 do do Margaux, 90 do do St-Estèphe, 30 do vin blanc Barsac, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES, 22 Vieille Levée. 16 fev

A TTENDU par le navire Lexington, du Havre—100 caisses absinthe de la marque Ed. Pernod, 25 do do do do, 30 do absinte E. F. Berger, 4 tonneaux véritable fromage Gruyère, à vendre par J N CURIEN, Enc. Dumaine et Condé. 9fev

VIN BLANC—100 barils vin blanc Haut Sauterne, en débarquement du navire Ocean Star, à vendre par X. LAMBERT, 62, Magasins. 6fv

VIN ROUGE—120 barriques vin rouge St Julien, en débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, 62, Magasins. 6fv

Zinc, Cuivre, Ferblanc.

L. F. DELAMARE,

Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité, supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines, garde-robes pour cabinets et chambres, garanties inodores; pompes, installation de bains Javabos, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 14oct—a

CHARBON pulvérisé de Philadelphie—20 boucauts à vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Nashua, X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 6fv—10f

A vendre à l'arrivée du navire Radius, venant de Bordeaux: 25 quarts pipes eau-de-vie de Cognac 1848; 50 paniers bouteilles vides; 200 caisses absynthe Sauvajol, Bruneton & Co, X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 6 fév—1 m

SEINES et EPERVIERS.

P. LEVERRIER,

Rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti.

CROIT devoir informer ses acheteurs et le public qu'il vient de recevoir par divers navires, l'assortiment le plus complet qu'il ait encore eu dans son magasin, de seines et éperviers à petites mailles et très petites mailles, dans toutes les dimensions désirées par messieurs les habitans, depuis 3 brasses et demie jusqu'à 60 brasses. Il se charge aussi de faire confectionner toutes sortes de filets, à la convenance des personnes qui lui en feront la demande. 16dec

DÉPOT D'EAUX DE COLOGNE,

supérieures à toutes celles connues sur la place.

P. LEVERRIER,

76, Rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure, aujourd'hui parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de consommateurs, en bouteilles élisées, ainsi qu'en litre 1/2 litre, 1/4 litre, 1/2 litre et 1/4 litre.

Très bonne qualité	de 28 degrés à	$1	50	le gallon
Superfine qualité	de 30	do à 2	50	do
Extra superfine	de 30	do à 3	00	do

Nos diverses qualités ne contenant absolument que des essences pures et en premier choix, les personnes qui voudraient en boire avec un mélange d'eau naturelle, ou s'en servir comme médicament peuvent le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il arrive très souvent que notre troisième qualité se trouve beaucoup plus forte en esprit comme en essence que celle qui se vend ailleurs pour première qualité. 5 fev—1 an

COGNAC, 1800 Jean-Louis, supérior old cognac, 1793; 1812, 1814, Jean-Louis, old cognac 1811; 18[illegible], Maglory, old cognac, 1834; 1[illegible], A. de Mondore, 1840; [illegible] J. Laville, 1842; 1[illegible], de John Durand & Cie, la Rochelle; 1[illegible] A. L. Rieville; [illegible] J. Evard, [illegible] J. J. Durand, 1840; 1[illegible], J. J. Durand, 1844; [illegible] J. J. Durand, 1843; [illegible] J. J. Durand, 1846; [illegible] J. J. Durand, 1847; 1[illegible] J. J. Durand, 1848; [illegible] J. J. Durand, 1849.

Sous les clés de la Douane, et ayant droit au drawback, J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée. 20fev

EN débarquement du navire Adriatic, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné—

62 barriques vin rouge Haut Talence.

40	do	do	Côte de Floirac,
30	do	do	St-Emilion 1847.
20	do	do	St-Emilion vieux 1844.
10	do	do	Château Margaux 1844.
10	do	do	Château Léoville 1844.
30 caisses			Gruau Larose vieux.
1	do	pâtés de perdreaux truffés.	
25	do	cerises à l'eau de Teyssonneau Jne.	
30	do	fruits à l'eau de vie assortis	do
20	do	fruits au jus assortis	do
10	do	pêches au jus	do
6	do	prunes au jus	do
10	do	abricots au jus	do
10	do	fraises au jus	do
10	do	framboises au jus	do
10	do	groseilles au jus	do

2 futailles bonbons superfins en sacs de 300 chaque. NU & LACOSTE. 147, rue Royale. 18fev

VIN en barriques—385 barriques Montferrand, Margaux et St Julien, sous les clés de la douane et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 9 fev

VIN blanc en barils—180 barils vin blanc, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 9 fev

SAVON de Windsor—En débarquement du navire Bryant, de Liverpool, un lot de parfumerie consistant en savon de Windsor, brosses, essences, etc., à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2 Poydras. 14 fév

REÇU par la Ferrière et à vendre en magasin—3 tonneaux fromage de Gruyère, 25 caisses do Tête de Maure, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 18fv

Couvertures [illegible]

[illegible]

Carpettes [illegible]

[illegible] 21 Vieille Levée

Savon de guimauve, 1re qualité.

Articles pour Francs-Maçons.

Les membres des sociétés maçonniques sont informés qu'ils trouveront un bel assortiment d'insignes et ornements maçonniques, choisis par lui-même à Paris, et qu'il vendra à des prix raisonnables. 16 janv

Fdo de FUENTES, J. CHALARD

FDO. DE FUENTES & CO.

Négociants Commissionnaires,

IMPORTEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC.

22, Vieille-Levée.

AVIS.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux** qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:

Brodequins.

Russet pour hommes, jeunes gens et garçons simple double grandeurs régulières et extras.

Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu,

Bottes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.

Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques, fins et ordinaires,

Chapeaux et Casquettes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B.—Ayant pris des arrangemens pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

JAMES E. NORTH & Co. 11, Marais. 15jan

Richard Aldigé & Co.

35, RUE DE CHARTRES.

ONT reçu par les navires Harvest et Minnesota, du Havre, les marchandises suivantes:

Gants soie pour hommes et femmes,
Filet Égyptien,
Mohlogis,
Barèges [illegible] riches unis &c
Do [illegible]
Alhambras, grenadines unie,
Mousselines à carreaux et unies, assorties,
Organdis, pour mobites,
Batiste fil, assortie,
Tulle blonde noir, 4/4 à 8/4,
" damassé, do do do
Entredeux brodés Jacquard
" Plumetis et jaconas
Bandes brodées, festonnées, anglaises,
Dentelles et Valenciennes,
Pelerines Bruxelles, neige, maline, mousseline, &c
Mantelets do do do do
Cols do do do do
Voiles et voilettes, dentelle noire et blanche, &c
Mouchoirs linon et batiste unis, brodés, rivière,
&c., jupons crinoline, unis et façonnés,
Corsets satin, pouilles, parecexcure unies &c
Chapeaux assortis, nouveautés, femmes, filettes et enfans
Chapeaux Panella pour jardin
Bas pour femmes et fillettes,
Chaussettes coton écru.
Do fil blanc et écru
Chemises mérinos couleur,
Do flanelles,
Bretelles pour hommes et enfans, gomme, tricot et nouveauté
Éventails assortis,
Peignes chignon, en écaille
Aussi—Un assortiment de mercerie et d'articles de Paris. 16jv

Charbon—Charbon.

CHARBON de Pittsburgh de 1re qualité, en gros morceaux, sans mélange, à vendre en quantité qui conviendrait aux acquéreurs, rendus sans frais aux plus bas prix du marché par

CLARKE & GREENE, 13, Bank Place et 194, Magasins.

N. B. Charbon anglais et anthracite en grenier à baril. 22 nov

CHAMPAGNE—100 paniers grenades et demi-bouteilles de la marque conte de Montruan à Reims 70 paniers grandes et demi-bouteilles marque de Cte Isidro Denis, à Reims, en débarquement et à vendre par GILDEMEESTER & CO, 73, rue Gravier. 4 fev

FRUITS au jus—40 caisses assorties de la marque J Peteau de Nantes, à vendre par GILDEMEESTER & Co. 73, rue Gravier. 4 fév

SARDINES à l'huile—1000 demi-boîtes de la marque J Peteau de Nantes, à vendre par GILDEMEESTER & Co. 73, rue Gravier. 4 fév

G W DUNBAR

Bottes et souliers en gros et en détail

REÇOIT en ce moment directement des meilleures manufactures son stock de marchandises d'été comme en ce grand assortiment par meilleurs [illegible]. [illegible]

Magasin de linge fait à la mode.

F. FABRE & Cie.

49, rue des Magasins, 49.

AFFRENT [illegible] MANTEAUX, SURTOUTS et PALETOTS [illegible] F. FABRE & Co 49, rue des Magasins.

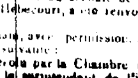

F. T. HOLMES

C. C. LYON,

Chirurgiens dentistes, **No. 183, rue Bienville,** entre Remparts et Bourgogne.

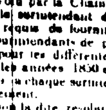

DR. L. DUCHAMP, chirurgien dentiste.

A l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'arriver et qu'il demeure **premier, rue de Chartres, No 30, entre Douane et Conti.**

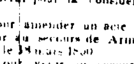

Dr. P. BLANCHARD.

Chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il demeure **rue Royale, No 104,** entre Conti et St Louis. [illegible]

A. BARBAUD,

49, Rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

REÇU par les derniers navires Harvest, Rosamond, Beatrice et Ferrière, du Havre:

Un grand assortiment de fleurs fines et guirlandes, Éventails riches, peignes écaille et parfumerie surfine, [illegible]

Aussi, un assortiment complet de porcelaines et cristaux.

100 douzaines gants Jouvin à $1 la paire, cravate et [illegible]

Articles recommandés, Vinaigre de Jean Vincent Bully pour la toilette des dames.

[illegible]

2 sal—Salon de coiffure pour dames et enfants. 19fev

Changement de Domicile.

L. MAJASTE, Commissionnaire,

INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 26, est transféré **113, rue de Chartres,** entre St-Louis et Conti. 24 d

SAUCISSONS de Lyon [illegible] attendu par le navire Harvest, du Havre, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St Louis. 3fv

10 CAISSES papiers peints, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 3fv

10 PANIERS bouteilles vides, en débarquement et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, Royale. 5 fev

A LOUER—Une BONNE NOURRICE, saine en tout très recommandable, S'adresser rue Saint Pierre, No 26, entre Royale et Bourbon. 5 fev

UNE caisse rubans de soie en débarquement et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, Nº 103, rue Royale. 3fv

200 meules fromages de Gruyère, en débarquement et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 3fv

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du navire Ferrière, du Havre, 2 boucauts de 10 meules chaque, fromage de Gruyère, à vendre par A COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville. 5fév

GRAINES de Lin—20 barils graines de lin, pour à vendre par F. CUSACHS, Enc. Royale et St-Philippe. 12fév

CIGARETTES—10 balles papier français Florete, convenable pour le marché mexicain, sous les clés de la Douane, à vendre par FDO DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée. 16 fev

CARTES A JOUER—Montagnard, Stemboul, Mary Andrew, en débarquement du navire Modena, à vendre par W H BUNNELL, 10, Gravier. 3 fév

CORNICHONS, gelatine, pêches fraîches et prunes en caisses, en débarquement du navire Modena, à vendre par W H BUNNELL, 10, Gravier. 3 fév

CHAUX DE THOMASTON—2,000 barils chaux de pierre de Thomaston, en débarquement et à vendre par THS. BLOIS & Co, 91, rue des Magasins. 30 déc

EAU DE VIE—P. Levêque, en quarts et huitièmes, Martin, en quarts et huitièmes; Martin Arnauld, en quarts; G. de Gauline, en demi-pipes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 29 jan

CHAPEAUX PAILLE pour hommes et dames garnis et non garnis, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 13fv

COLS et Entredeux brodés—8 cartons, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 13fv

FOULARDS EN SOIE de 1 yan—3 caisses, CORSETS ASSORTIS—2 caisses, TOILE du Nord et de Canton—2 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 13fv

TOILE D'IRLANDE—7 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 13fév

MOUCHOIRS BATISTE—6 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 13fév

CHEMISES de dessous en coton—7 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 13fév

MOUSSELINES blanches et imprimées—10 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue Douane. 13fv

EN débarquement de la goélette Mary Ellen, de Tampico: 70 balles de salsepareille, 150 peaux de bœuf, à vendre par Fco TIO, rue Ste Anne, Nº 56. 13fv

CACAO—20 sacs Carracas, do 92 do Guayaquil, TABAC à chiquer de Libenthal 9 lvs, GRAINES pour oiseaux, 98 lvs, PLADURA de la Havane, 76 sacs, HUILE d'Espagne, 32 botijas, PIERRES à filtrer, 68, AMANDES douces, sans coque, 150 caisses, do amères do 7 do, AMANDES à coques tendres, 50 sacs, SUCRE de la Havane 103 caisses blanc et jaune, AMIDON de la Havane, 9 barils, RIZ de la Havane, 34 boucauts, CHARBON pulvérisé, 11 boucauts, NOIR animal, 40 barils surfin, ANISADO de Mayorca, 1 pipe, TABAC de la Havane, 46 balles pour capes et tripes, CIGARES de la Havane, 1,720,000, assorti, à vendre à des conditions libérales par R. VALLS, 73, rue des Magasins.

EN débarquement du brick Silenzio, de Gênes, les soussignés offrent à vendre: 30 paniers huile, 12 bout. 24 onces, Pinguiol 3000 carreaux de marbre, 25 pipes vin catalan, 10 demi pipes vin catalan, 300 caisses macaroni de 1re qualité, 300 caisses vermicelli de 1re qualité, 14 barils marrons frais, ter choix. LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, rue Jefferson. 13fv

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1852.

LA balance des certificats de cette Compagnie pour l'année 1848 et la moitié de ceux de l'année 1849, sont payables à ce bureau.

L. MATHEWS, Agent. 2fv—1m

AUX TAILLEURS—Mesure pour français, allemand et anglais de différentes qualités; coutil fil blanc, gris et fantaisie, français, toile du Nord, genre nouveau, alpaca, coton, serge, &c. Jos N. ROBERT & Co 12 fev [illegible] maison rouge, entre les deux marchés

CAPSULES FUSILS ET COUTELLERIE—Un bel assortiment de fusils de chasse, capsules canardières et fendues, G. D. & F. L. claude, couteaux de table et de poche, à vendre par THEOD. FROIS, 14, rue du Canal. 12fév

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de sa clientèle et du commerce en général, qu'il a vendu à MM. Fourer & Norman son magasin de vins, liqueurs et groceries établi depuis 17 ans encoignure Royale et Douane.

Messieurs F. & N. continueront le même genre d'affaires dans le même local. Ils s'efforceront, comme par le passé, de mériter la confiance qu'ils voudront bien leur accorder. J. F. LORFRURE. 14fév

LES soussignés liquidateurs de la maison J. O. REILLY & Co. prient les personnes qui ont quelques comptes avec elle de régler, et leur feront de trouver adresser au bas. HENRY VALETON pour le compte de cette société. J. F. LORFRURE, 75, rue Royale, HENRY VALETON, 90, rue St Louis. 14fév

SUCRE brun de la Havane. [illegible] de Havane. CHAMPAGNE—Quelques paniers, à vendre à bon marché pour clore une consignation. RHUM de la Jamaïque—5 poinçons dans les clés de la Douane, à vendre par JOSEPH MITCHEL, 36, Poydras. 14fév

BOTTES POUR LA BOUE. Bottes pour la boue. Chapeaux communs et en laine, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 5fév

Bottes, Souliers et Brodequins.

700 caisses en débarquement des navires Amulet, Mustang et Leonidas, comprenant un assortiment complet de souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre à bon marché par JOHN M. GOULD & Co. 5fév

Chapeaux—Chapeaux.

Chapeaux, Panama, Leghorn, et chapeaux de paille de tous prix et qualités, formant un grand assortiment de choix reçus par le Wm. Rathbun, de New York, à vendre à des conditions libérales par J. M. GOULD & Co, 4, rue des Magasins. 21 jan

CHARLES MYERS

MANUFACTURIER DE BOUGEOIRS en cuivre, tôle et ferblanc,

ET MARCHAND DE

POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.

46, rue Tchoupitoulas, 46.

A constamment en main un assortiment complet de **ferblanterie et d'articles en cuivre, poêles, tuyaux de poêles, &c.** à des prix raisonnables.

Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.

EN magasin importations directes, et à vendre par les soussignés: 10 quarts Porto doux, à la Couronne, de F Durand, 4 do de L. Grosset; [illegible] barriques vin rouge ordinaire, St-Estèphe; 10 do vin Marseille, 15 do vin rouge Bordeaux vieux de Cb. Car, [illegible] de C. Larrieux, [illegible] de Genouilhac & Valery, [illegible] vin blanc Sauterne; [illegible] quarts eau de vie cognac; [illegible] caisses vin rouge Ch. Lafitte & St Julien, [illegible] Margaux, [illegible] caisses muscat Frontignan, qualité supérieure, [illegible] grandes et petites bouteilles, 25 paniers d'huile Pierrot, 20 caisses cerises, prunes, poires, abricots à l'eau de vie. P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

P. M. MONSSEAUX,

Marbrier,

Importateur de Marbres étrangers et du pays.

Encoignure St Louis et Robertson,

Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.

Monuments—Tombes—Pierres tumulaires—Et en général tout ce qui concerne la Marbrerie.

EAU DE COLOGNE.

12 CAISSES à vendre par A. STURZENEGGER & ETERNOD, Agens de F. Maria Farina, 14, rue Bienville, encoignure Chartres. 27 janv—a

Nouvel Arrangement, 56, Canal.

Heures réservées pour les dames, de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. tous les jours: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 4 à 6 heures P. M. pour les demoiselles, Mardis, Jeudis et Samedis, de 4 à 5 heures pour les jeunes gens. Tous les jours, de 8 à 10 1/2 heures du matin, et de 6 à 9 heures du soir pour les messieurs.

Les plumes en or de Dolbear, et la méthode d'écriture, à vendre à l'**Académie d'Écriture et de Tenue des Livres.** (Établie en 1852.) RUFUS DOLBEAR, 56, rue Canal. 17fé

Académie d'Écriture de Dolbear,

29, rue du Camp.

LES Messieurs, Dames et Enfants peuvent en peu de temps acquérir une belle écriture de commerce. Les Enfants pourront recevoir des leçons sans perte de temps pour les autres classes.

Heures de leçon de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 heures P. M., et de 7 à 9 heures du soir.

J. W. DOLBEAR, 29, rue du Camp. 9fv

J. TURPIN,

Importateur de Bijoux,

65, rue de Chartres, encoignure Bienville.

GRAND assortiment de Bijouterie fine de Paris et Londres, consistant en montres, boucles d'oreilles, broches, épinglettes, pendules, candélabres, vases à fleurs, peignes, lunettes, chaînes, &c. &c., orfèvrerie, bottes à ouvrage. 24dec—3m

E. DOUBS,

HORLOGER.

Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. D. T. Lillie & Co., au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, etc., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés.

On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres suisses et anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 20 dec

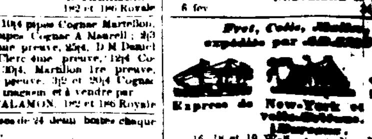

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST,

RUE ST PIERRE, no 121.

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central DE LA RUE St-Pierre, 121. 8 mars.

Bureau de Placement et Agence Générale.

M. O. POTIER a ouvert un Bureau de Placement et d'Agence Générale au No 24, rue de l'Hôpital. Il s'engage, sur demande, à fournir des domestiques, ouvriers, travailleurs, etc. On peut de la campagne s'adresser à lui par lettres renfermant la poste. 19nov

Graines garanties de la récolte de 1851.

DELCROIX,

Magasin de Papier Peint,

106, RUE DE CHARTRES, 106,

Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle-Assise, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés et satinés unis—du ornemens—du paysages—du marbre—du à fleurs—du granit pour ameublement et bordures de tous genres.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartemens à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier. DELCROIX, 106, rue de Chartres. 18 dec

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible] JUDICIAIRES.

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] vertu d'un writ de [illegible] adressé par l'honorable [illegible] dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 1er de mars 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Le steamboat LIBERTY, ensemble avec tous ses agrès, meubles, machines, &c. &c., tel qu'il se trouve de l'autre côté du fleuve Mississipi, vis-à-vis du débarcadère du ferry de la seconde municipalité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 18 fév—11

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 4084—Pierre Candau vs Louis Gi[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 1er de mars 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 5 et 6 de l'îlet No 13, sur un plan fait par Vinlquat, architecte, en date du 21 novembre 1836, et déposé en l'étude de W. Boswell, alors notaire public, lesquels dits lots de terre sont bornés par les rues des Champs Elysées, Marigny, de la Victoire et de la Force; lesdits lots de terre sont contigus et mesurent chacun 28 pieds, 5 pouces sur la rue des Champs Élysées, sur 100 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et les améliorations qui sont dessus, circonstances et dépendances y attachées, lesquelles bâtisses consistent en une maison basse en bois, de quatre chambres et deux cabinets, écurie &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29 janv—19,mr1

Charles Gal[illegible] vs. ses créanciers.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 2914—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 janvier 1852, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 19 de février 1852, à 11 heures A. M. dans l'établissement connu sous le nom de Casino, situé rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne, à l'adjudication de:

Le fonds du dit établissement, consistant en provisions, vins, meubles, glaces et porcelaine.

Aussi: l'installation du dit Casino.

Plus—La balance du bail des lieux, expirant le 1er de novembre 1852 à raison de $2,500 payable mensuellement.

Abandonné: par le failli à ses Créanciers.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orl. fév. 4, 9, 14, 19.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 2865—Jean Risière vs Jean Pole, George Pierl et als. [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bon à 12 mois, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 1er mars 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

17 Un lot de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Indépendance et Casimir, et la propriété de M. John McDonogh, et mesurant 146 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 95 pieds entre les rues Moreau et Casimir, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui sont sur le dit lot de terre, et

Quarante actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

2° Deux lots de terre situés dans l'îlet compris entre les rues des Grands Hommes, Indépendance et Casimir, et la propriété de M. John McDonogh, lesquels lots de terre mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Indépendance, sur 95 pieds de profondeur, lesquels lots consistent en une maison haute en brique, une cuisine basse en bois, une maison basse briquetée entre poteaux, &c. appartenant au défendeur Polo.

Et onze actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29jv—fr 9,19,mr1

François Lorrain vs P. & L. Collins.

TROISIÈME Cour du District de la Nouvelle Orléans—No 3937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 1er de mars 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain jugement rendu le 15 de mai 1851, en faveur de P & L. Collins contre Louis A. Pelletin, pour la somme de $1600, avec l'intérêt légal à partir du 6 de février 1851 jusqu'à parfait paiement et les frais, par la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans; lequel jugement est désigné par le No 3179 sur les dossiers de ladite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. JAS P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 18 fev—18, 21,25m

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] vente rendu [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible], dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 2 de mars 1852, à 4 heures et demie P. M., en mon magasin de dépôt, situé No 23, rue de Jefferson, à l'adjudication de:

Un lot de plumes en or et de porte crayons en argent, comme il appert de l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 19 fév—23,27,mr2

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 4009—Pierre Mathieu vs. P. E. Batcave—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 23 de mars 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la troisième municipalité, faisant partie du lot No. 20, et mesurant 25 pieds de face à la rue Blandeville, sur 115 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Marie Jeanne Prévost, et de l'autre côté par J. B. Lane et dans le fond par Hewlett, ou ses ayant cause, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison et un cuisine en bois à deux étages, le tout neuf et en parfait état.

La maison contient au premier étage deux chambres, une galerie sur le côté et un cabinet.

Le second étage est composé de 2 chambres, d'une grande galerie fermée en jalousies et d'un cabinet. Sur la façade de la maison est un élégant balcon en fer dit "Verandah", couvert. La maison est neuve et en parfait état.

La cuisine se compose de 4 chambres 2 au rez-de-chaussée et 2 au premier.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans. 19 fév—mr1,11,23

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Sabin Boyard, exécuteur testamentaire [illegible] a présenté une requête en cette Cour à l'effet de faire homologuer son compte de tutelle de la succession de feu Mr Laroche, [illegible] décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire valoir leurs oppositions, si aucunes il y a, dans les dix jours [illegible].

Par ordre de la Cour. A J VILLERE, Député Greffier. 20fev—10

Succession de C. H. Hartwell.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] Augustus C. H. Hartwell, est adressée à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de G. H. Hartwell. Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à faire valoir leurs oppositions dans les dix jours [illegible].

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 7 février 1852. CHS. WELSHAM, Député Greffier. 10fv—10

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de William J. Amos—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes concernées, d'avoir à faire valoir leurs oppositions [illegible], et le tableau de distribution [illegible] homologué et les fonds distribués.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier. 20jv—10

J. B. Cook et ses créanciers et successeurs [illegible].

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dans l'affaire de J B Cook et les créanciers de Cook &co. [illegible] par le présent l'insolvable [illegible] le jugement [illegible] de F. R. Harrison, notaire public, [illegible] le 10 heures A. M. pour procéder en considération des affaires de l'insolvable. [illegible] J. D. Bradford, syndic, [illegible] représentés par l'insolvable.

Nouvelle Orléans, 9 janvier 1852. (Signé) JOHN C. LARUE, Juge agissant pendant la maladie du juge J J Lea. Pour copie conforme. A J VILLERE, Député Greffier.

John Coulon vs ses créanciers et les créanciers de John Coulon & Co.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de John Coulon et de John Coulon & Co, sont par le présent requis de comparaître en l'étude de P. C. Cuvillier, notaire public, [illegible] le mardi 24 février courant, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de l'insolvable [illegible].

Nouvelle Orléans, 17 janvier 1852. (Signé) J. N. LEA, Juge. Pour copie conforme. A. J. VILLERE, Dép. Greffier. 20jan—10

Peter Conrey vs ses créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés qu'ils ont à se réunir au bureau de T. O. Stark, notaire public, mardi, le 9me février du présent mois, à 10 heures A. M., pour déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés abandonnées dans cette faillite, et pour délibérer sur les moyens qui leur paraîtront plus convenables à leurs intérêts. (Signé) J. N. LEA, Juge. Pour copie conforme. A. J. VILLERE, dép. greffier. A. BROTHER, syndic. Nouvelle Orléans, 10 février 1852. 12fév—3m19

Bureau du Trésorier de la Municipalité No. 2.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt cinq mille piastres dans le fonds d'amortissement créé pour le rachat des bons dûs conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle Orléans."

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 mars 1852, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente du tout montant desdits bons; et que ceux qui seront offerts au plus bas prix seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des bons de la Première Municipalité."

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1852. J. A. DUREL, Trésorier. 28 jv

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1852.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Alen, Jean, boulanger	Fisher, Étienne
Abello, Laurent	Godin, fils
Bonille, Théodore Clément	Grandan, Mme veuve
	Gautier, Honoré Victorin
Barreau, Étienne	Gaslon, de
Bugaiski, Jean	Gangneux, René Silvain Désiré
Brunet, Sévère Isidore	
Boudinhon, Joseph Pierre	Gilly, Prior
Boissière, Henri	Gilly, Jane Buchanan Mlle
Boyé, Joseph	Gros, Chs. Christophe la dame veuve
Batier, George Pierre	
Barmann	
Chapellier, Jean Fois Vat.	[illegible], Joseph
	Kuhn, Chs. Emile
Carnatz, Adolphe	Lucien, Auguste
Caubarrus, Louis	Letellier, Pierre
Carrère, Joseph	Martin, Pierre Antoine
Chauzure, née Le Noémy	Marsoudet, Jn. Philippe avocat
Coppones, Louis	Nado, André
Cassou, Lézin	Pellerin, née Dupont Mme
Chédeville, Prosper Vital	Pomigh Victorien, née Marie
Delange Henri et Guillaume	Reynolds, Byrne & Cie,
Dufour, Jean Alfred	Rouré, Joseph Antoine
Davillez, Émile Laurent	Roux, Joseph
	Seigneurie, Adolphe Dominique
Debaupte, Hyte Prudent	Sicard, Dominique
	Ta pin, Cha. les époux Terriot, François
Dufour, ouvrier plumblier	Triron, Dominique
Danglars, Chs. Stanislas Casimir	Trinchard, née Caroline Moret
Fabre Albert	Villeneuve, de, A. B. D.
Fauveau, Jean	

A. Boisière, agent des Assurances Maritimes de Paris et du Havre, pour le règlement à l'amiable des avaries—S'adresser au Consulat de France.

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 12fév

Dix piastres de Récompense

Seront données pour l'arrestation du nègre HENRY, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces. On suppose qu'il est dans le côté d'Alger. A. POINCY & CO 10jan—15

A VENDRE—Deux belles récoltes de sucre et mélasse, à environ 27 milles au-dessous de la ville. L'une de 350 boucauts et l'autre de 400. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 15 jan

Charbon! Charbon!

A DATER de ce jour, nous délivrerons la meilleure qualité de cannel anglais à 75c, le baril en lots de 5 à 10 barils. Pour la commodité de nos pratiques les ordres seront reçus à notre dépôt, 77, Douane, 359, Royale et 322, Tchoupitoulas. McFEAN, WILLARD & Co. 16 fev

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 cigares Millar 12 Duende; 50,000 Regalias, London, Clindradros, Medina, Regalia, &c., à vendre par Y. QUADRAS & cº, 16, rue de la Douane.

BOITES en cèdre pour cigares de Régalia et Millares, venant d'être reçues de la Havane, à vendre par D. BORNIO Jr, 34, rue Gravier.

Marchandises [illegible] de Printemps, [illegible] nouvelle mode.

LES soussignés reçoivent maintenant par les navires [illegible] de Vicksburg—30 caisses [illegible] de printemps assorties [illegible] NORTH BROTHERS & Co, Enc. Magazine et Commune.

MALAGA—50 1/4 de barriques vin doux, 20 1/4 vin sec, de la marque de Kreisler, dans les magasins de la Douane, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2 Poydras. 14 fév

VENTES DE CE JOUR.

Marchandises [illegible]

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 19 courant, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal—

8 colis mousselines suisses et robes brodées et en—mousselines imprimées, toile d'Irlande services de table et serviettes fil, coutils blanc et batiste, mouchoirs batiste, parasols, foulards soie, indienne fantaisie, parasols soie, dentelles, bas, soieries, robes de toile de France, percales, piqués, gingham, cotonnade, &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts, et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 13fév

Café—Café.

PAR MORPHY & NEVIUS.

JEUDI, 19 février 1852, à 10 heures A. M., il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne, chez MM. Emerson, Touré & Co., à l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas—65 sacs de café Rio, légèrement endommagés.

Conditions, comptant. 18fv

Pour compte de ceux que cela concerne

PAR MORPHY & NEVIUS.

JEUDI 19 février 1852, à 11 heures, il sera vendu au nº 112, rue des Magasins, pour le compte de ceux que cela concerne:

130 caisses tabac manufacturé, E. Hunt & cº liv. 55 [illegible] 10 [illegible] Barton T. liv.

Vente positive—Conditions: comptant. 17 fév

Succession de Louis Hurtebise.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 19 février 1852, à midi, à l'Arcade de Banks, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 12 janvier 1852,

L'esclave et la propriété foncière appartenant à la susdite succession, savoir

Melly, négresse âgée d'environ 32 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

Un lot de terre situé dans la municipalité No 2 de cette ville, désigné par le No 49 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, le 15 septembre 1833 et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue des Tritons, entre les rues Baronne et Philippa, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à une allée commune de 15 pieds de large à l'usage des propriétaires de la façade;

Un autre morceau ou portion de terre attenant au précédent, mesurant 12 pieds 6 pouces de face à la rue des Tritons, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à une allée commune de 15 pieds de large, à l'usage des propriétaires de la façade.

Conditions:—Pour l'esclave Melly, comptant; pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement desdits billets à échéance.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. jan 17, fév 2, 19

VENTES DE CE JOUR.

Jambons, Côtes et Épaules.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI, jeudi 19 février 1852, à 1 heure P. M., il sera vendu sur la levée en face de la rue Poydras, pour le compte de ceux que cela concerne—

11 boucauts et 2 barils de côtes de lard mis. 9 do épaules do

2 barils de jambon

Conditions—comptant. 18fév

Livres! Livres! Livres!

Vente continuée

PAR A. FERNANDEZ Encanteur.

AUJOURD'HUI jeudi 19 février, à 5 heures, à son magasin d'encan, rue Toulouse No. 57, il sera vendu—

Une belle collection de livres de loi, de médecine, et d'histoire, et une grande variété de romans français, anglais, espagnols, &c. Parmi ces livres on trouvera des livres très rares et de grande valeur. La vente commencera mercredi et sera continuée tous les jours jusqu'à la fin.

Conditions: comptant. 19 fév

VENTES A L'ENCAN.

Linge fait, Chemises, Chapeaux et Casquettes.

PAR J B BLACHE & CO.

VENDREDI, 20 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres, No 77.

Un assortiment de chapeaux, casquettes, en draps et étoffes.

Aussi 10 heures (au premier)

150 lots de linge fait comme suit: habits, redingotes, paletots et sacs en draps noir, vert et gris, gilets en soie et satin, chemises blanches devants en toile, chemises flanelle rouge et bleue, caleçons en coton, pantalons casimir noir et couleur, Kentucky jeans, cotonnades rayées et en couleur, bretelles, cravates en soie noire, etc. 19 fév

Brodequins, cartes à jouer, cornichons, etc. etc.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

VENDREDI, 20 du courant, à onze heures, il sera vendu à l'encan au No 10, rue Gravier, pour clore des consignations,

30 caisses brodequins Russett et veau marin
17 réfrigérateurs, 4 huile vernis à meubles,
3 barils vernis blanc pour peinture à l'huile
50 grosses cartes à jouer,
200 do bouteilles à [illegible]
40 caisses cornichons frais, ketchup, etc. 19 fév

Terrains faisant face au Rail-Road Pontchartrain sur le coteau de Gentilly, propres à y établir une vacherie.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau 34, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, samedi 21 courant, à midi, à la Bourse St Louis, le propriétaire quittant la ville,

5 beaux terrains désignés par les numéros de 1 à 5 inclusivement, de l'îlet No 12, bornés par les rues Champs Élysées, François, Tchoupitoulas et Lexington, mesurant chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs Élysées sur une profondeur de 130 pieds. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Ces terrains sont situés sur le coteau de Gentilly, près des bâtisses de la Compagnie du Rail Road.

Les conditions qui sont très libérales seront annoncées au moment de la vente. 19 fév

Bonne domestique créole, par besoin d'argent

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 21 février, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

La négresse CHARLOTTE, âgée d'environ 26 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse, bonne domestique, sujet fidèle et très propre, garantie sous tous les rapports, et vendue par besoin.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 18fév

Beaux Meubles, Argenterie, etc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI 23 du courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan à la maison en brique No. 50, rue du Bayou, près de la rue du Canal,

Un magnifique assortiment de MEUBLES en acajou, consistant en lits de toutes sortes, chaises et fauteuils, armoires avec glaces, plateaux pliants, tables, cabinets à secret, [illegible] lavabos, [illegible] argenterie, [illegible]

Aussi—Un jeu de meubles de [illegible]

Conditions—comptant [illegible]

PAR P. E. TRICOU

A. Pitot, curateur, contre François Lachaise pour un partage

EN vertu d'un jugement rendu le 16 février 1852 par l'honorable [illegible] Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu le 31 mars 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans la troisième municipalité, rue des Grands Hommes, entre les rues d'Enghien et Port, mesurant 32 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de [illegible] pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions: moitié comptant, le reste payable à un crédit de 6 mois, en billet endossé à satisfaction, et garanti par hypothèque, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'échéance.

L'acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire aux frais de l'acquéreur. 19fv—fé 29, mr 31

Vente sans réserve, et par consentement des parties, de plusieurs Esclaves.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau 34, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan samedi 21 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve les esclaves ci-après décrits:

BARTHÉLEMY, mulâtre, âgé de 25 ans, cuisinier, qui de maison, excellent vendeur pour maison [illegible]

PÉTRO, nègre âgé de 30 ans, [illegible] bon domestique

CASSEY, âgée de 42 ans [illegible]

[illegible]

Conditions: [illegible] comptant [illegible] portant hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Esclave à l'encan, par ordre de la Cour.

JEUDI [illegible]—[illegible] pour la [illegible], il sera vendu [illegible]

PAR [illegible] *ENCANTEUR*

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] vendu [illegible] à la Bourse [illegible] rue St Louis, pour compte [illegible] dans [illegible]:

[illegible]

Mme Augusta Fendl vs sa [illegible] J. J. Bush et al. pour un partage—No 4104

IL sera vendu samedi 6 mars 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un jugement de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 27me jour de décembre 1851 et signé le 10 janvier 1852, les propriétés ci-après désignées savoir:

1. Lot de terre situé dans la municipalité No 3 de cette ville, désigné par les Nos 1 à 20 inclusivement de l'îlet borné par les chemins de Gentilly, la Grande Route St Jean, le chemin de la Cité, la rue [illegible] et la rue [illegible], tel que le dit îlet [illegible] conformément à un plan dressé par Ch. F. de Armas, arpenteur, et déposé en l'étude de P. E. Laresche, notaire [illegible] lequel plan sera exposé à la Bourse de la Cité pour référence.

Conditions: [illegible] comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendues avec intérêt de 8 pour cent de leurs dates jusqu'au paiement définitif.

Acte pardevant P. E. Laresche, not. pub. 4 fev

Mme [illegible] J. J. Bush [illegible] pour un partage—No 4104

PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR.

IL sera vendu samedi 6 mars 1852, à midi à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un jugement de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans rendu le 27me jour de décembre 1851 et signé le 10 janvier 1852, les propriétés ci-après désignées savoir:

1. Lots de terre situés dans la Municipalité No 3 de cette ville, et désignés comme suit:

1 Lots de terre Nos 1 à 8 inclusivement de l'îlet 51 borné par les rues St Bernard, Greatly et Prieur.

4 Lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet 49, borné par les rues Aubry, Roman, St Bernard et Greatly.

1 Lot de terre désigné par les Nos 1, 2, 3, 4 & 5 de l'îlet 49, borné par les rues Miro, Aubry, Tonti et Greatly.

Un lot de terre formant un triangle rectangle, désigné par le Nº 6, et borné par la rue Broad, le chemin de Gentilly et la rue Columbus.

Les terrains ci-dessus seront vendus conformément à quatre plans dressés par C. A. de Armas, arpenteur, et déposés en l'étude de P. E. Laresche notaire [illegible] lesquels plans seront exposés à la Bourse de la Cité, pour référence.

Conditions—un quart comptant, la balance à 6, 12 à 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendues, avec intérêt de 8 pour cent par an de leurs dates jusqu'au paiement définitif. Acte pardevant P. E. Laresche, not. pub. fev. 4, 19 & mars 6

Succession de Alexander Gordon

Belles résidences au Lac Borgne.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en encan publique, samedi 20 mars 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint Louis, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes:

Tous les terrains invendus du village de Proctorville composant les terrains les mieux situés sur la [illegible] avec les bâtisses qui sont dessus, [illegible]

Termes et Conditions—Pour toute somme au-dessous de $100 comptant; pour toute somme au-dessus, un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets garantis par hypothèque sur les dits terrains. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront comme intérêt huit pour cent par an depuis leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs qui feraient des améliorations dans les quatre mois qui suivront le jour de la vente, pourront donner leur titre de vente [illegible] une extension de temps de six mois en plus, c'est-à-dire 12, 18 et 24 mois, etc., etc.

Des plans lithographiés ainsi que tous les renseignemens qu'on pourrait désirer, seront donnés au bureau de l'encanteur ou à celui de la Compagnie du Rail-Road du Golfe du Mexique, No 44, rue de la Douane. 18 fev

B. Nantré, A. C. Coubergue, S. Masperreau, D. Guerin, successeurs

25 RUE CONDÉ, ENTRE DUMAINE ET STE-ANNE 25

Magasin d'Articles de Ménage et Manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb.

B. NAUTRE & CO.,

SUCCESSEURS DE

N. MASPEREAU & Co.

OFFRENT en vente les articles suivans, savoir:

Chaudières, fours de campagne, tours à queue, bouilloires, marmites, casseroles émaillées, étamées et en ferblanc, fers à repasser, gris et tout autre article de fonte.

Aussi Ferblanterie, ferblanc, peinte, vernie et faïence, lampes solaires, lampes à huile chinoise et à gaz, candélabres, lanternes de vestibule, porte-bouquets, chandeliers, gobelets et service de table plaqués.

ARTICLE D'ÉTAIN. Coutellerie de table, converts plaqués, pendules, balais, soufflets et tous autres articles de ménage.

PEINTURES DE TOUTE QUALITÉ. Pinceaux, vitres, litharge, huile de lin, huile cuite, esprit de térébenthine, vernis de toute qualité, huile de graisse, huile, chinoise, gaz et alcool. Le tout à des prix réduits.

AUSSI: Briques à feu, anglaises. Agents pour les cuisines Becker. " pompes aspirantes et refoulantes de Warner avec tuyaux en fer à vis. " Forges portatives de Queen. " Réfrigérateurs de J. Spratt 13fév

Livres Français.

Ver. HEBERT & Cie.,

149, rue de Chartres,

MAGASIN PITTORESQUE 1851; MUSES ET FÉES, histoire des femmes mythologiques;

Guizot—Études morales, 1 vol;
Guizot—Études sur les beaux arts, 1 vol;
Ott—Économie sociale, 1 vol;
Dante Alighieri, la Divine Comédie, 1 vol;
Ouvrages divers: de Dumas—Lamartine—E. Sue Murger—E. Souvestre et Vor. Hugo, etc. etc. etc. 13 fév

PAPIERS PEINTS.

VOR. HEBERT & CO.,

Rue de Chartres, nº 141,

REÇOIVENT par les derniers arrivages: 5000 ROULEAUX, à vendre à 10, 15, 20 et 25 cents et au-dessus.

CONSTAMMENT

Un immense assortiment de papier de tenture pour appartemens, cafés, restaurants, établissements publics, &c, &c; ciels de lits, devants de cheminées, dentelle, &c 13fév

Souliers satin blanc et noir.

40 douzaines souliers satin blanc et noir (à bout rond) pour jeunes filles et dames. 25 douzaines tiges de bottines satin français noir claquées en vernis. 10 do do do couleur do 10 do do do (façon guêtre à boutons,) 10 do do casimir noir à clan en vernis 10 do do do (façon guêtre à boutons.)

Reçu par le navire Elizabeth Hamilton du Havre. Ces marchandises seront vendues à bas prix, la saison étant déjà avancée.

Ces marchandises ayant été confectionnées d'après nos ordres et sur des modèles expédiés à Paris, sont parfaitement convenables pour la place.

On vendra par douzaine et par paire.

On continue comme par le passé à confectionner toutes sortes de chaussures pour hommes, dames et enfants des deux sexes, et l'on a toujours en main un grand assortiment de chaussures du Nord.

S'adresser au Magasin de chaussures, encoignure Dauphine et Royale. 6fév—1m

Tapis à des prix réduits pour du comptant.

DÉSIRANT réduire notre grand assortiment de Tapis velours et Bruxelles, Bruxelles trois plis ingrain et autres, nous offrons ces marchandises à des prix réduits.

Nous avons en main un magnifique assortiment de Tapis en toile cirée, de différents modèles et qualités. Aussi embrasses pour fenêtres, paillassons blancs et couleur, à vendre aux plus bas prix du marché par A. BROUSSEAU & Co, 23, rue de Chartres. 16 fév

VIN ROUGE—45 barriques vin rouge Château Peyrillhade; 20 do château Margaux; 5 demi do de Margaux; 100 do St Julien; 20 do St Estèphe; 61 do de Montferrand; 200 do Ch. Latour, château Lafite, château Margaux; 200 do Ch. Lafitte, château Léoville, Beychevelle et Médoc, à vendre par EUG. ROCHEREAU & cº, 17—19, St-Louis. 16fv

VIN BLANC—25 caisses vin Haut Sauterne Ch. d'Yquem; 25 do Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & cº, 17—19, St-Louis. 16fv

GUIGNOLET—61 caisses guignolet, 1re qualité, à vendre par EUG ROCHEREAU & cº, 17—19, St-Louis. 16fv

Vente par catalogue d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Thés, Indigo, etc.

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI 26 février 1852, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM W. F. Vredenburgh & Co., importeurs, No 29 rue Vieille Levée, pour clore diverses consignations:

267 futailles eaux de vie de Cognac, 1/2, 1/4 et 1/8 pipes des marques suivantes: Alexandre Seignette, Arene Seignette, Leroux, Fourcade Berton, Julien Lafertere, etc., etc.

66 barriques vin Haut Sauterne
71 demi barriques vieux vin rouge de Bordeaux
270 caisses vin rouge différentes marques
130 do do blanc do do
50 quarts vieux sherry,
22 quarts et demi pipes Madère
40 caisses vin sherry,
7 pipes Genièvre de Hollande
20 caisses ale et porter de Londres,
12 tonneaux rhum de la Jamaïque
2 do do Santa-Cruz
24 caisses Pruneaux
180 demi caisses de Thé
9 caisses Indigo de Madras et de Manille
310 caisses chandelles blanc de baleine et imitation,
210 do savon extra
240 kegs clous de Boston,
13 caisses Tabac
50 paniers de Champagne etc., etc.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions libérales 16 fév

PAR S. GUINAULT, encanteur

IL sera vendu samedi 21 février, à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis—Pour opérer un partage—JULIETTE, négresse âgée d'environ 20 ans, sachant bien la cuisine, laver et repasser, bonne domestique.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque, endossés à satisfaction et [illegible] intérêt de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement—Acte pardevant D. de Armas, not. pub 18fév

[illegible] de Mexique 17 fév

EN vertu de l'arrêté de l'honorable [illegible] [illegible]

Modes, Vinaigre, Tourines vides, etc.

PAR J. L. CARMANA & CO.

MERCREDI, 25 du courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin de dépôt de J. Webster, à l'encoignure des rues Magasins et Lafayette, et d'après un ordre de l'honorable Sixième Cour de District,

11 tonneaux vinaigre, 27 tourines vides, etc.

Conditions—comptant. 16fev—20,25

AVIS D'ENCAN.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR

Nº 30, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente:

Lundis et Mercredis.

Vente par catalogue—Tous les Samedis.

Avances seront faites sur dépôt de marchandises. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1851.

Plantes nouvelles et étrangères.

M. ODDOUX, ordinaire de la maison [illegible] à Montreuil, près Paris, membre de la société nationale de France, algérienne et belge, a l'honneur d'annoncer aux dames et aux messieurs qu'il est arrivé en cette ville avec une grande collection de plantes, fleurs et fruits, des plus rares que la Société Horticole ait découvert jusqu'à ce jour, savoir: 300 variétés de rosiers nouveaux tous greffés sur églantier remontant, non compris 12 rosiers mousseux remontant perpétuels, camélias, orangers, mandarines de Sicile, magnolias, pommiers, pruniers, vignes, pêchers, non compris la pêche d'Alger [illegible], une livre et demie, [illegible] grenadiers, fraisiers, groseilliers, [illegible], fraises, [illegible] et autres plantes. [illegible] salle, dix-huit ans, [illegible] catalogues aux [illegible] de Chartres, 139. 5 fev—1m

REÇU par l'Attica, de Bordeaux—60 barriques vin rouge ordinaire; 30 barriques vin rouge vieux; 500 1/2 boites truffes, 300 1/2 et 1/4 boites pâtés assortis; 30 barils vin blanc. A vendre par JEAN FISSE, enc. St-Pierre et Royale 5v

Ads. Z. CAVELIER, L. F. MAXENT

CAVELIER & MAXENT.

Rue Royale, No. 169.

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 19dec

Cigares de la Havane.

830,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des marques les plus recherchées, telles que Regalias, Impériale, Canones, Mejia Regalias, Damas, Trabucos, Millar, Panetellas, Prensados, Londres, &c. &c. en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr., 34, rue Gravier. 9fv

Gants et Cravates.

F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins, reçoivent maintenant un superbe assortiment des célèbres gants en veau marin, Jouvin, de toutes couleurs et grandeurs.

Nous avons également reçu par les derniers arrivages un assortiment de Cravates d'hommes de toute description. Nous invitons nos amis à venir visiter ces envois. F. FABRE & Co, 29, rue des Magasins. 27 déc

20 QUARTS eau de vie, Les Vignerons Unis, La Rochelle; 10 caisses absynthe Pernod Fils. 118 do do Veruu et Lecoultre. 100 do kirsk do

Sous les clés de la Douane et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 28 jan

OMBRELLES, nouveautés, monture acier—2 caisses reçues par le Statesman, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 7 fév

VEAUX cirés, qualité supérieure, 2 caisses, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 7 fév

EAU de Cologne extra fine—2 caisses véritable, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 7 fév

SARDINES à l'huile—En débarquement des navires Statesman, Ferrière et Minesota, du Havre:

100 caisses de 100 demi boites chaque, sardines à l'huile, de la marque Gillet & Co Morbihan

50 caisses de 50 1/2 boites chaque, do do do

25 do de 20 1/2 do do do

A vendre par B TALAMON, 192 et 186 Royale. 11 fév

EAU DE VIE—3/4 et 10/4 pipes Cognac Martellon, 1/4 demi preuve, 1/4 pipes Cognac A. Magnell; 3/3 et 3/4 de Barthélemy, 4me preuve, 3/4 D M Daniel 1re preuve, 10/4 J B Clere 4me preuve, 10/4 Cognac fine champagne, 1814, Martillon 1re preuve, 10/4 J B Clere 1844 1re preuve, 3/4 et 20/4 Cognac Hy Barton, 1831 &c, en magasin et à vendre par B TALAMON, 192 et 186 Royale. 11 fév

CONSERVES—5 caisses de 24 demi boites chaque truffes du Périgord, 10 caisses de 50 grandes boites sardines à l'huile, 45 caisses de 100 demi boites do do, 8 caisses de 200 quarts do do, 25 boites homards à l'huile, 25 boites saumon do.

En magasin et à vendre par B TALAMON, 192 et 186 rue Royale. 11 fév

VINS rouges et blancs de différents crus et qualités, tels que: Macon, Montferrand, St Julien, St Georges, Citran, Ch St Corbian, Ch. Haut Brion, St Georges, Haut Sauterne, &c., en barriques, barils et caisses de 10 et 20 demi bouteilles, en magasin et à vendre par B TALAMON, 192 et 186 Royale. 11 fév

EAU DE VIE—[illegible] pipes eau de vie, 1/2 Godard, 14 demi, J. B. Godard, 16 quarts, do do, 4 quarts, de Cazillac, 1813, 5 demi do do 1803, 8 quarts, do do, 6 demi do A. Lacroix, do, 12 octaves, do, 8 demi do do 10 quarts do, Bucher 1830, 10 quarts do, 24 demi do do 10 quarts do 1835 & 1837, 8 demi do, 16 octaves do do, 10 demi do J. J. Dupuy, 11 do do, 5 demi do Piet Castillon; 20 do Otard Dupuy; 105 quarts do; 3 demi do Monnalle & co, 1 quart do; 20 do J Boirron, 9 do H Baraz & Co, 130 do C Marquet, 20 do E Lemberg & Co, 20 do Lafontaine & Co, 10 do F Hennessy & Co, 11 do do J Chassignac, 24 do D. de Lubas.

A vendre par E ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis. 18 fév

VENTES A L'ENCAN.

Succession de dame Constance Lessoualer, veuve de François Dubrey.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, vendredi, 20 février 1852, à dix heures et demie du matin, à la résidence de la défunte, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts, pour le compte de la dite succession,

Les meubles, effets mobiliers et autres objets appartenant à la défunte.

Conditions: comptant. 16 fév

PAR N VIGNIE, encanteur

Succession de Joseph Nonat Dufossat Sr.

Vente sans réserve pour opérer un partage.

SAMEDI, le vingt huit février 1852, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable J. C. Clark, juge de la Cour de District du Troisième District Judiciaire, siégeant en la paroisse Jefferson, daté le 9 janvier 1852, ordonnant la vente des biens de la succession du dit Joseph Nonat Dufossat Sr. pour opérer la liquidation de la dite succession et un partage entre la veuve du défunt et ses héritiers et entre les propriétés foncières ci-après décrites:

1o—Un lot de terre situé en cette ville à l'angle N. E. O. des rues de la Douane et Levée, au grand, au pied américain 53 pieds 10 pouces de face à la rue de la Levée, sur 61 pieds 11 pouces et un quart de profondeur et face à la rue de la Douane, avec les trois bâtisses en brique à étages qui y se trouvent, lequel lot de terre a été divisé et sera vendu en trois lots séparés désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurent comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Douane et Levée, mesure 18 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 63 pieds 11 pouces et un quart de profondeur et face à la rue de la Douane.

Le lot No 2, attenant au lot No. 1, mesure 17 pieds 2 pouces face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et un quart.

Et le lot No 3, mesurant 18 pieds 2 pouces face à la rue de la Levée, sur 63 pieds 11 pouces et un quart tourné d'un côté par le lot No 1 et de l'autre par le lot No 2 ci-dessus décrit. Le tout plus ou moins.

Les lots Nos 1 et 2, sont loués à N. C. Folger & Co, pour un an, à compter du 1er mars 1852, comme suit: l'encoignure à raison de $[illegible] et l'autre à raison de $[illegible] par mois, le dit Folger devant à l'expiration de son bail, faire à ses frais le mur mitoyen en brique des dits deux magasins—ces deux lots seront vendus sujets au dit bail.

2o—Un lot de terre situé en cette ville rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, mesurant au pied américain, 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 149 pieds 7 pouces, qui va jusqu'à la rue de la Bourse (Exchange Place) sur laquelle il mesure aussi 40 pieds de face, avec les bâtisses en brique à étages qui s'y trouvent, lequel lot de terre a été divisé en quatre lots désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 et sera vendu séparément comme suit:

Les numéros 2 et 3, chacun 20 pieds de face à la rue de Chartres sur 100 pieds de profondeur.

Les numéros 4 et 5 chacun 20 pieds de face au Passage de la Bourse sur 49 pieds 7 pouces de profondeur, entre ces deux derniers lots se trouve un corridor de 8 pieds pour l'usage commun des deux derniers lots et des 40 pieds de face au passage, le tout plus ou moins. Ces deux derniers lots seront vendus ensemble.

3o Trois terrains contigus, situés en cette ville, rue de l'Hôpital, dans l'îlet compris entre les rues Condé, de l'Hôpital, de la Levée et des Ursulines, ayant chacun, au pied américain, 24 pieds de face à la dite rue de l'Hôpital sur 95 pieds 8 pouces de profondeur, avec les trois maisons en brique et à étages, le tout a été divisé et sera vendu en trois lots séparés, désignés par les numéros 8, 9 et 10, mesurant comme suit:

Le lot No 8, 27 pieds de face à la rue de l'Hôpital sur 95 pieds 8 pouces de profondeur.

Le lot No 9, 21 pieds face à la rue de l'Hôpital sur 95 pieds 8 pouces de profondeur.

Le lot No 10, 22 pieds face à la rue de l'Hôpital sur 95 pieds 8 pouces de profondeur. Le tout plus ou moins.

4o Une portion de terre située à l'encoignure des rues Royale et St-Philippe, mesurant 104 pieds de face à la rue Royale sur 101 pieds de profondeur et face à la rue St Philippe. Le tout mesure français, avec les 4 bâtisses en brique à étages et cuisine en brique, &c, laquelle a été divisée et sera vendue en 4 lots séparés, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, mesurant, au pied américain, comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Philippe et Royale mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Royale sur 90 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue St Philippe.

Le lot No 2 mesure 19 pieds 6 pouces 2 lignes face à la rue Royale sur 90 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur et 21 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fond.

Le lot No 3 mesure 20 pieds face à la rue Royale sur 66 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, et 22 pieds 4 pouces dans le fond.

Et entre les lots No 2 & 3 se trouve un corridor de 4 pieds 8 pouces pour l'usage commun de ces deux lots. Le corridor du lot No 2 au premier étage est de 4 pieds 8 pouces 2 lignes, plus la largeur du corridor 4 pieds 8 pouces, en tout, 24 pieds 2 pouces 2 lignes [illegible].

Le lot No 4 mesure 21 pieds face à la rue St-Philippe, sur [illegible] pieds [illegible] pouces et 2 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues St-Philippe et Condé, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Condé sur [illegible] pieds de profondeur et face à la rue St-Philippe, sur 76 pieds de profondeur, avec les bâtisses de briques qui s'y trouvent, lequel lot a été divisé et sera vendu en trois lots séparés désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Philippe et Condé, mesure [illegible] pieds face à la rue St-Philippe, sur 76 pieds de profondeur.

Et les lots Nos 2 et 3, chacun 23 pieds de face à la rue St Philippe, sur 76 pieds de profondeur. Le tout plus ou moins.

6o Une propriété située à l'encoignure des rues Condé et Madison, mesurant 42 pieds de face à la rue Condé sur une profondeur de [illegible] pieds 2 pouces et face à la rue Madison, avec les bâtisses qui s'y trouvent, laquelle a été divisée et sera vendue en deux lots désignés par les Nos 1 et 2, mesurant comme suit:

Le lot No 1, 20 pieds 5 pouces, 5 lignes face à la rue Condé sur 75 pieds de profondeur et face à la rue Madison.

Le lot No 2, 21 pieds 10 pouces et 5 lignes face à la rue Condé sur 75 pieds 6 pouces de profondeur. Le tout plus ou moins.

Le tout conformément à des plans faits par C. A. de Armas, arpenteur qui seront exposés à la Bourse, avant la vente.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et intérêt de 8 pour cent par an à dater de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par devant Antoine Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16fév

STEAMERS DE LA MALLE DES ÉTATS-UNIS.

Pour New-York, directement par la Havane.

Le beau steamer EMPIRE CITY, portant la malle de Key West et Charleston—Le superbe navire du marcheur, EMPIRE CITY, commandant Capt. Wm. Leeds, partira de son wharf en face de la Place Jackson, avec les malles du gouvernement mercredi 25 février à 8 heures A. M.

Les passagers allant à la Havane doivent obtenir leurs passeports du consul espagnol. Chaque steamer a à son bord un chirurgien. Les espèces seront envoyées par le courant, à faire pour la Havane. Aucun connaissement ne sera signé à bord le jour du départ. Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 93, rue des Magasins. JAMES R. JENNINGS, Agent. 14 fév

California et Oregon.—Compagnie des steamers du Pacifique et de Panama.—La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon via la Havane et Chagres. Mercredi 25 février, à 8 heures A. M. Le magnifique steamer à double machine EMPIRE CITY, capt. John Leeds partira [illegible] Chagres [illegible] de Panama à l'arrivée de la malle et des passagers de la Californie.

Pour passage, s'adresser à ARMSTRONG, HARRIS & Co, 41, rue Natchez, près Camp. 14fév

Paquebot des Attakapas.—Le steamer tirant peu d'eau ANNA KEMP, capitaine J. Labarthe, partira le mardi 17 et, à 10 heures, à la retraite du Bayou Teche et sur 17 St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville Pattersonville, et tous les points intermédiaires sur le bayou. Les expéditeurs et les passagers peuvent être assurés que le bateau sera ponctuel à chaque voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. Fleitas [illegible] 16 fev

Pour la Grande Prairie, Pointe à la Hache et toutes les habitations intermédiaires—Le magnifique steamer CADDO No. 2, capitaine John Graham, partira de la Nouvelle Orléans tous les mardis et vendredis à 9 heures A. M. et en revenant touche aux endroits ci-dessus tous les mercredis et samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H MORRISON & Co. 3 fev

Pour Fort Jackson—et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Cathcart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les DIMANCHES, à dix heures du matin. Le DOSWELL a été acheté expressément pour les voyages du long de la côte et les Orléans; ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers que ce bateau y a continuera ses voyages durant la saison. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis. 25 avr

Pour le Havre—Le navire neuf, de première classe, CHARLES HOLMES, capitaine Crocker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à H. V. BAXTER, 25, Carondelet. 19fév

Pour Tampico—La goélette fine voilière et paquebot régulier, MARY ELLEN ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au Picayune Tier de la 1re municipalité, ou à DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 13fév

Pour la Havane—Le brick paquebot régulier ADAMS GRAY, capitaine Schneidau, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHELL, 36, rue Poydras. 12fv

Pour le Havre—Le navire bien connu et bon voilier JOHN HANCOCK, capit. Lovett, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à H V BAXTER, 25, rue Carondelet. 11fv

Pour le Havre—Le navire au marcheur et de première classe, paquebot régulier, CONVERSE, capitaine G. L. Rodgers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à H V BAXTER, 25, rue Carondelet.

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou au [illegible] municipalité.

POUR BORDEAUX—Le trois mâts français de première classe, LA BLONDE, capitaine Loquay, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira du 20 au 22 du courant. Pour balance de fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, au port de la levée en face de la rue St Louis, 2me municipalité, ou à FDO DE FUENTES & co, 22, Vieille Levée. 9fév

Pour la Havane—Le brick de vapeur, doublé et chevillé en cuivre, MOUNT VERNON, capitaine E. Woolingham, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord au Picayune Tier de la première municipalité ou à DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 6 fév

Fret, Colis, Matières, etc., expédiés par Adams & Co.

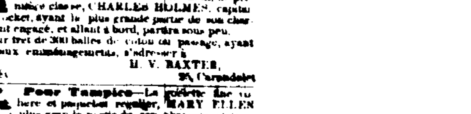

Express de New-York et de la Nouvelle-Orléans.

16, 18 et 19 Wall street, New-York.
139 Main street, Hartford, Ct.
56 State street, New Haven, Ct.
116 Chestnut street, Philadelphie, Pa.
140 Baltimore street, Baltimore, Md.
Pennsylvania Avenue, Washington
7 Fourteen street, Richmond, Va.
24 Washington street, Boston, Ms.

ADAMS & Co, 73 rue du Camp. 13 jan

TABAC EN FEUILLE, de la Havane, des meilleures Vegas, pour capes et tripes, à vendre par Y. QUADRAS & cº, 16 rue de la Douane. 16fév

REÇU par le navire Cumberland de Marseille, et à vendre par les soussignés, qui ont de bonne fromage d'oranger, [illegible] RALLIEUX & [illegible]

CAPRES à l'huile [illegible] à vendre par [illegible] 23, rue St-Louis

BOUTEILLES bordelaises—100 paniers de 60 bouteilles, à vendre en débarquement du navire Bordeaux, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St-Louis. 30 jan

25 BARRIQUES cidre [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. [illegible], rue de la Douane. 27déc—m